

## *Poursuivre la protection et aller plus loin*

Justice Climatique Angers se mobilise à nouveau sur la question des zones humides d'Angers Loire Métropole.

Le collectif, avec le soutien du groupe local de Greenpeace, ira mardi 7 juin rencontrer les élus de la commune de Loire-Authion juste avant la réunion du conseil municipal pour attirer leur attention sur les menaces que fait peser le projet d'aménagement du secteur "Cœur de polarité sud" à Brain-sur-l'Authion. Rendez-vous est donné devant la salle des fêtes de Saint-Mathurin-sur-Loire à 19h30. *Voir ci-joint le tract préparé à cette occasion.*

Les zones humides doivent être strictement protégées pour continuer à jouer leur rôles de plus en plus cruciaux compte tenu de leur disparition continue sur le territoire comme en atteste encore l'inventaire sur 3 ans de l'ensemble des zones humides de l'agglomération lancé l'an passé. Au-delà, nous sommes très préoccupés de la **rupture répétée des continuités écologiques** des trames vertes et bleues qui assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces sauvages des conditions favorables et nécessaires à leurs déplacements et à leur survie.

C'est ce qui menace la commune déléguée de Brain-sur-l'Authion avec le **projet d'aménagement du secteur "Cœur de polarité sud"** qui détruirait 3,3 ha de zone humide et provoquerait une rupture nette de la continuité écologique entre les zones naturelles au nord et au sud puis avec l'Authion.

Le PLUi révisé approuvé le 13 septembre 2021 épargne certes 34 des 54 ha de zones humides initialement destinées à l'aménagement. Un inventaire sur 3 ans de l'ensemble des zones humides de l'agglomération a certes été lancé. Mais deux événements nous font douter de la solidité de ces avancées :

1. À Bouchemaine, sur le domaine de Rochebrune (Artaud) aménagé en lotissement par le promoteur immobilier European Homes, celui-ci n'a pas hésité à détruire à l'été 2021 une zone humide officiellement protégée dans le PLUi et malgré une alerte de la Sauvegarde de l'Anjou à détruire la seconde zone humide du secteur en novembre.
2. Lancement par le conseil communautaire d'Angers Loire Métropole le 9 mai 2022 d'études préalables à la création de la zone d'activité économique Angers/Technopole sur Beaucouzé, près de l'Atoll, où plusieurs zones humides classées en N (naturel) seraient détruites obligeant à une révision du PLUi.

C'est pourquoi nous continuons à nous mobiliser avec une vigilance accrue pour les zones humides et la biodiversité...

***Nous ne défendons pas la nature, nous sommes la nature qui se défend en Maine et Loire.***

**Le collectif JCA** (Justice Climatique Angers) - [contact.jca@riseup.net](mailto:contact.jca@riseup.net)

Contacts : Denis 02 41 95 26 95 ; Étienne 06 09 49 59 00 ; François : 06 22 48 91 45 ; Alice 06 64 81 23 50